

# Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2816(RSP) Procédure terminée
Résolution sur les élections en Géorgie	
Sujet	6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général
Zone géographique	Géorgie

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires étrangères</a>	<a href="#">3191</a>	15/10/2012

Evénements clés			
15/10/2012	Débat au Conseil	<a href="#">3191</a>	Résumé
26/10/2012	Résultat du vote au parlement		
26/10/2012	Débat en plénière		
26/10/2012	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0411/2012</a>	Résumé
26/10/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2816(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0467/2012</a>	17/10/2012	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0468/2012</a>	17/10/2012	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0469/2012</a>	17/10/2012	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0470/2012</a>	17/10/2012	EP	

Proposition de résolution	<a href="#">B7-0473/2012</a>	17/10/2012	EP	
Proposition de résolution	<a href="#">B7-0474/2012</a>	17/10/2012	EP	
Proposition de résolution commune	<a href="#">RC-B7-0467/2012</a>	17/10/2012		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T7-0411/2012</a>	26/10/2012	EP	Résumé

## Résolution sur les élections en Géorgie

Le Conseil a adopté des conclusions sur la situation en Géorgie à la suite des élections législatives du 1<sup>er</sup> octobre 2012. En particulier, le Conseil :

- prend note avec satisfaction des élections législatives qui se sont tenues en Géorgie et appelle toutes les institutions étatiques et tous les partis politiques géorgiens à coopérer dans un esprit constructif durant la période de transition qui s'ouvre, en vue d'assurer la stabilité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance ;
- confirme la volonté de l'UE, dans le cadre du Partenariat oriental, d'ouvrir en faveur de l'association politique et de l'intégration économique de la Géorgie, et réaffirme l'attachement de l'UE à l'objectif partagé consistant à mettre en place, lorsque le moment sera venu, un régime de déplacement sans obligation de visa, pour autant que les conditions d'une mobilité bien gérée et sûre soient réunies. Il prend acte des aspirations européennes de la Géorgie et espère maintenir sa coopération étroite avec la Géorgie sur l'ambitieux programme d'action que l'UE partage avec ce pays ;
- insiste sur la volonté de l'UE de soutenir les réformes que la Géorgie doit mener au niveau interne. L'UE est prête à dispenser aide et conseils au nouveau gouvernement et à poursuivre le dialogue technique, dans le but de maintenir la continuité et la dynamique des négociations sur un accord d'association, y compris une zone de libre-échange approfondi et complet, et des mesures décidées dans le cadre du dialogue en cours sur la question des visas ;
- souligne l'importance déterminante que revêtent pour le développement démocratique une véritable opposition parlementaire d'une part et une société civile dynamique d'autre part.

Le Conseil exprime à nouveau son attachement indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'UE confirme sa volonté de demeurer associée et de continuer de participer aux efforts consentis par la Géorgie en matière de stabilisation et de règlement du conflit, y compris en poursuivant son action dans le cadre de la coprésidence des discussions de Genève et grâce aux efforts du RSUE et à la présence ininterrompue sur le terrain de la mission de surveillance de l'UE (EUMM). Le Conseil appelle la Géorgie à continuer de soutenir le retour d'une mission de l'OSCE sur son territoire.

## Résolution sur les élections en Géorgie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les élections en Géorgie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR.

Le Parlement se félicite de l'organisation démocratique des élections législatives du 1<sup>er</sup> octobre 2012 - laquelle s'est avérée conforme aux engagements de l'OSCE et du Conseil de l'Europe - et salue le premier exemple de passation de pouvoir par la voie d'élections démocratiques, libres et équitables telles qu'elles se sont déroulées en Géorgie. Il observe que malgré les tensions qui ont caractérisé ces élections, les libertés d'expression, d'association et de réunion ont globalement été respectées, même si des cas de harcèlement et d'intimidation de militants et de sympathisants de partis ont parfois jeté une ombre sur le déroulement de la campagne. Les autorités géorgiennes à sont invitées à s'employer à résoudre en détail chacune des défaillances répertoriées par la mission internationale d'observation des élections, y compris pour les recommandations de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise concernant le code électoral.

La résolution encourage tous les partis politiques géorgiens à collaborer, de manière constructive, pendant la période de transition à venir et après, afin de garantir la stabilité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance, tout en invitant l'ensemble des forces politiques à faire preuve de modération et desprit de coopération.

Le Parlement invite le Conseil et la Commission à assurer à la nouvelle administration l'appui nécessaire et à poursuivre le dialogue. Il se réjouit de la conclusion des négociations concernant le nouvel accord d'association entre l'Union et la Géorgie conformément à l'aspiration européenne du pays, et souligne l'importance du processus d'intégration européenne de la Géorgie tout en se félicitant de la volonté de l'Union de parvenir à un régime d'exemption de visa. Il attend également de la nouvelle majorité et du nouveau gouvernement qu'ils poursuivent la coopération avec l'Union et l'OTAN, et espère que les relations entre l'Union et la Géorgie demeureront solides.

La résolution réaffirme le soutien de l'Union européenne à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie. La vice-présidente de la Commission et haute représentante est invitée à agir pour amener la Russie à se conformer aux six points du plan Sarkozy dans le but de stabiliser le conflit en Géorgie et d'y apporter une solution. Le Parlement demande à la Russie de retirer ses troupes des territoires géorgiens séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et de permettre le libre accès de la mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) à ces deux provinces.

Les députés soulignent la nécessité que le nouveau gouvernement préserve la participation constructive de la Géorgie aux discussions internationales de Genève. Ils déplorent la lenteur des négociations et l'absence de tout progrès substantiel entre les deux parties lors des discussions sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, et appellent à une coopération accrue en vue de respecter intégralement les six points de l'accord de cessez-le-feu conclu en septembre 2008. Le Parlement prend acte de l'invitation adressée à la coalition Rêve géorgien d'envoyer des représentants pour participer au 21<sup>e</sup> cycle de pourparlers de paix menés sous les auspices de la communauté internationale sur la question des conflits en Géorgie, lequel se tiendra à Genève.

